



MAÎTRISEZ VOS RISQUES !

Entreprise,
TPE ou PME,
associations
et autres structures
employant des salariés

Effectuer un audit social est bénéfique pour votre entreprise !

- 1 Sécuriser** la rédaction de vos contrats de travail
- 2 Harmoniser vos relations** avec les différentes instances représentatives
- 3 Maîtriser** le coût de la gestion des ressources humaines
- 4 Limiter** les risques sociaux



Si vous êtes dans une de ces situations...

- › Suis-je bien en conformité avec la loi et ma convention collective dans la gestion des ressources humaines ? **Mes contrats de travail sont-ils bien rédigés ?**
- › En termes de **sécurité du travail** et d'information des risques (Document Unique, règlement intérieur...), mes documents et préconisations suffisent-ils ?
- › Ma communication avec les délégués du personnel et l'affichage sont-ils **conformes aux règles** ?
- › Existe-t-il des nouveaux moyens pour **optimiser le coût** de la gestion des ressources humaines (défiscalisation, aides à l'embauche...) ?

Nous avons des solutions à vous proposer !



Audit social :
n'attendez pas !

Les atouts de notre proposition

AVANTAGES

- 1 Une équipe dédiée **spécialisée en social**
- 2 Un **plan d'action** d'améliorations et de corrections éventuelles
- 3 Une assistance à la mise en place **et un suivi**
- 4 Une **étude comparative** de vos charges de personnel
- 5 Modalités de co-production ajustées



NOTRE OFFRE DE SERVICES



Transmission d'un questionnaire et pré-requis à remplir par l'entreprise

Réalisation de l'audit de conformité

Lancement des travaux à compter de la réception de l'ensemble des pièces

Compte rendu sur l'état des lieux et préconisations

Prix défini à la signature de la mission

Votre Expert-Comptable vous conseille en toute indépendance



www.cpc-lapierre.fr
contact@cpc-lapierre.fr

Les Espaces Antibes
2208 route de Grasse
06600 **Antibes**
Tél. 04 92 91 89 91

33 Bd Pierre Sola
06300 **Nice**
Tél. 04 92 91 89 91